

3.05 – Élaboration et mise en oeuvre du curriculum

CONTEXTE

La *Loi sur l'éducation* donne au ministre de l'Éducation de vastes pouvoirs en matière de cours à enseigner dans les 4 000 écoles élémentaires et 800 écoles secondaires de la province où sont inscrits 1,4 million d'élèves et 700 000 élèves, respectivement. Les 72 conseils scolaires de la province sont chargés de veiller à ce que leur personnel observe la politique provinciale sur l'éducation et d'aider le corps enseignant à améliorer ses méthodes pédagogiques et à enseigner efficacement le curriculum. Les conseils scolaires, par l'intermédiaire de leurs conseillers, sont aussi responsables devant les électeurs de la qualité de l'éducation.

Le processus de réforme de l'éducation élémentaire et secondaire remonte à la création de la Commission royale sur l'éducation, par décret, en mai 1993. À la suite des recommandations de la Commission royale, en décembre 1994, des recommandations de notre *Rapport annuel 1993* et en réponse aux préoccupations du public quant à la qualité de l'éducation, le ministère de l'Éducation a assumé l'entière responsabilité de la politique relative au curriculum et, en 1996, a entrepris, pour la première fois, l'élaboration d'un curriculum à l'échelle de la province. Le nouveau curriculum du palier élémentaire a été introduit simultanément pour toutes les années en septembre 1997 et 1998, tandis que le nouveau curriculum sur quatre ans du palier secondaire a été introduit une année à la fois, à partir de la 9^e année, en septembre 1999, pour se terminer avec la 12^e année, en septembre 2002. Les premiers élèves à finir l'école secondaire en ayant suivi le nouveau curriculum depuis la 1^{re} année seront ceux de la promotion de 2009-2010.

Le ministère a estimé le coût de l'élaboration des documents de politique relatifs au curriculum à environ 16 millions de dollars entre 1996 et 2000. Par ailleurs, il a estimé le coût total de la mise en oeuvre entre 1997 et le 31 janvier 2003 à environ 472 millions de dollars, comme illustré dans le tableau suivant.

**Estimation des coûts de mise en oeuvre du nouveau curriculum
entre 1997 et le 31 janvier 2003**

(en millions de dollars)	
Nouveaux livres de textes et ressources pédagogiques ¹	301
Formation des éducateurs	80
Matériel didactique	70
Nouveau bulletin scolaire	12
Coûts de la dotation en personnel du ministère	9
Total	472

¹ Comprend 14 millions de dollars versés par le gouvernement fédéral pour l'éducation en langue française.

Source des données : Ministère de l'Éducation

La responsabilité des politiques relatives au curriculum et des programmes d'enseignement incombe principalement à la Direction des politiques relatives au curriculum et à l'évaluation de la Division de la planification stratégique et des programmes de l'éducation élémentaire et secondaire, et à la Direction des politiques et des programmes en langue française de la Division de l'éducation en langue française et de l'administration de l'éducation, comme l'illustre le tableau suivant.

Responsabilité du curriculum et ressources

Direction	2002-2003	
	Dotation en personnel	Budget (en milliers de dollars)
Politiques relatives au curriculum et à l'évaluation	42	35 363*
Politiques et programmes en langue française	16	11 157*

* Plus de 90 % de ces dépenses sont représentées par des subventions et des contrats de service passés avec les conseils scolaires, des associations éducatives et des éditeurs pour les projets liés au curriculum et aux ressources d'apprentissage.

Source des données : Ministère de l'Éducation

À la suite d'une recommandation de la Commission royale, l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) a été constitué en organisme d'État, en 1996. Son conseil d'administration relève du ministre de l'Éducation et fonctionne dans le cadre d'un protocole d'entente. Ses principales responsabilités sont d'évaluer la qualité et l'efficacité de l'enseignement élémentaire et secondaire en Ontario et de la responsabilité publique des conseils scolaires de la province et d'en faire rapport. Pour l'exercice clos le 31 mars 2003, ses dépenses s'élevaient à 50,7 millions de dollars.

OBJECTIFS ET PORTÉE DE LA VÉRIFICATION

Notre vérification visait à évaluer les procédures du ministère pour :

- s'assurer que le programme d'études réponde aux objectifs de la province pour l'éducation des élèves et qu'il soit mis en oeuvre de façon économique;
- mesurer l'efficacité du contenu et de la mise en oeuvre du curriculum et en faire rapport et, le cas échéant, prendre des mesures correctrices appropriées.

Notre vérification portait principalement sur les activités connexes de la Direction des politiques relatives au curriculum et à l'évaluation et de la Direction des politiques et des programmes en langue française. Nous avons également interviewé le personnel de l'OQRE pour mieux comprendre comment il menait les tests à l'échelle de la province et faisait part des résultats ainsi que les autres activités de son mandat. En outre, nous avons interviewé le personnel administratif et examiné les politiques et autres dossiers de trois conseils scolaires de langue anglaise et un de langue française, et nous avons interviewé un échantillon de directeurs d'école ainsi que d'enseignants, principalement au sein de ces mêmes conseils scolaires.

Nous avons déterminé les critères qui serviraient à établir les objectifs de notre vérification, critères qui ont été examinés et acceptés par la haute direction du ministère ainsi que par l'OQRE.

Notre vérification a porté sur la période allant de septembre 2002 à juin 2003. La Direction des services de vérification interne du ministère n'avait pas réalisé de travaux récents qui nous auraient permis de limiter la portée de notre travail.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes des missions de certification, englobant l'optimisation des ressources et la conformité, établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, et comprenait, en conséquence, les tests et autres procédures que nous jugions nécessaires dans les circonstances.

CONCLUSIONS GLOBALES DE LA VÉRIFICATION

Nous avons conclu que la méthode employée par le ministère pour élaborer le nouveau curriculum du palier élémentaire et du palier secondaire était appropriée et que, selon la plupart des éducateurs que nous avons interviewés, elle avait donné un produit de bonne qualité qui constituait une amélioration par rapport à ce qui existait auparavant. Cependant, le processus de mise en oeuvre du nouveau curriculum et des réformes connexes se poursuit, et le ministère et les conseils scolaires n'ont pas de garantie suffisante que :

-
- les méthodes satisfaisantes sont en place pour s'assurer que les 4 800 écoles de la province enseignent le nouveau curriculum, que les élèves sont évalués régulièrement et correctement et que les meilleures pratiques ont été mises en oeuvre;
 - l'on dispose de tous les renseignements voulus pour évaluer le rendement et la gestion des écoles quant au rendement des élèves.

Malgré la satisfaction générale quant au contenu du nouveau curriculum, les éducateurs que nous avons interviewés ont exprimé des réserves quant à la façon dont il était mis en oeuvre. Principalement, le fait que le ministère se soit précipité pour introduire le nouveau curriculum et des changements de mode d'évaluation des élèves avant d'avoir reçu la formation voulue et de disposer des livres et de tout autre matériel nécessaires. Ceci avait rendu les premières années de la mise en oeuvre extrêmement difficiles, autant pour les élèves que pour le corps enseignant.

Les éducateurs s'interrogeaient aussi sur la validité du nouveau curriculum pour les élèves plus faibles. Des études et les résultats de tests récents indiquent bien qu'un grand nombre d'élèves ne réussissent toujours pas et qu'une révision du curriculum ou des stratégies pédagogiques, ou les deux, est nécessaire pour aider ces élèves « à risque » à réussir.

Bien que le ministère et les conseils scolaires que nous avons visités aient mis en place des mesures pour aider les élèves à risque, nous avons remarqué que le ministère n'avait pas prévu de directives satisfaisantes pour le passage d'une année à l'autre des élèves à risque. En effet, cela se fait sans qu'on les aide à relever leur niveau de connaissance et de compétences en participant à des programmes de rattrapage. Ainsi, un grand nombre d'élèves entrent à l'école secondaire sans avoir les bases nécessaires pour obtenir leur diplôme.

Nous avons aussi conclu que le ministère et les conseils scolaires visités n'avaient pas de données suffisantes et fiables, en contexte, sur le rendement des élèves pour pouvoir comparer et interpréter les résultats en matière de rendement des élèves et que, par conséquent, ils n'étaient pas capables de :

- se rendre compte du degré auquel les élèves avaient assimilé le nouveau curriculum au cours des années et dans les matières autres que celles testées par l'OQRE, et d'en faire rapport;
- connaître le degré d'homogénéité dans l'évaluation des élèves des 4 000 écoles élémentaires et 800 écoles secondaires de la province;
- déceler les problèmes qui sont la cause d'un mauvais rendement dans les écoles peu performantes et de les classer par ordre de priorité, d'élaborer de bons plans d'amélioration et d'évaluer la réussite des mesures prises pour améliorer le rendement des élèves et d'en faire rapport;
- mener les recherches nécessaires pour régler les problèmes critiques de prestation du curriculum et donner un fondement à la prise de décisions éclairée.

Le ministère a financé l'élaboration de profils de cours et d'un planificateur électronique de leçons pour permettre aux enseignants de préparer leurs leçons plus efficacement. Cependant, un grand nombre des enseignants que nous avons interviewés ne trouvaient pas ces outils utiles. Les surintendants avaient l'impression que le manque de connaissance informatique et d'accès aux ordinateurs faisaient obstacle à l'utilisation accrue de ces outils.

CONSTATATIONS DÉTAILLÉES DE LA VÉRIFICATION

ÉLABORATION DU CURRICULUM

Selon les politiques et directives ministérielles en place avant l'introduction du nouveau curriculum, les conseils scolaires avaient toute latitude pour agir quant au curriculum à enseigner, et donc, il y avait peu d'uniformité à l'échelle de la province. Par exemple, de la 10^e à la 13^e année, il y avait quelque 700 cours différents dans toute la province. (Ce nombre a été réduit à 184 cours normalisés pour le palier secondaire.)

En même temps que l'on élaborait le nouveau curriculum, on réduisait de 13 à 12 le nombre d'années aux paliers élémentaire et secondaire, ce qui correspond à la situation dans la plupart des autres territoires de compétence et qui avait été recommandé par la Commission royale sur l'éducation, en 1994.

Pour fixer ces nouvelles normes, le ministère a étudié le curriculum d'un certain nombre d'autres territoires de compétence et demandé l'avis, entre autres, d'un certain nombre de conseils scolaires ontariens, d'associations de matière (par exemple, L'Association ontarienne pour l'enseignement des mathématiques) et de spécialistes dans des matières désignées. De plus, pour le curriculum du secondaire, le ministère a établi un processus de validation selon lequel des représentants des universités, des collèges, des groupes d'affaires, des professions et des métiers ont évalué et approuvé le bien-fondé des objectifs d'apprentissage en vue de l'avenir : université, collège, métiers/lieu de travail.

Structure du nouveau curriculum

Le processus d'élaboration du curriculum du ministère a abouti à la publication de 41 documents de politique sur le curriculum en anglais et en français : 10 pour l'élémentaire (y compris la maternelle) et 31 pour le secondaire. Les documents de politique sont organisés en domaines, c'est-à-dire en vastes domaines d'études ou de concentration pour chaque matière de chaque année (au niveau élémentaire) et chaque cours (au niveau secondaire). Chaque domaine comprend des objectifs généraux et particuliers dans lesquels on décrit les aptitudes et les connaissances que l'élève est censé acquérir.

Chaque document de politique contient aussi un tableau de rendement pour chaque matière (au niveau élémentaire) et pour chaque discipline (au niveau secondaire). Ces tableaux servent à l'évaluation du rendement des élèves. Ils comportent quatre niveaux de rendement. Le niveau 3 (le deuxième niveau le plus élevé) représente la norme provinciale et indique un niveau élevé de rendement par rapport aux objectifs provinciaux.

La structure de base du nouveau curriculum pour le palier élémentaire et le palier secondaire est illustrée dans le tableau suivant.

Structure du curriculum élémentaire/secondaire

12^e année	Cours de préparation à l'université	Cours de préparation à l'université/ au collège	Cours de préparation au collège	Cours de préparation au milieu de travail	Cours ouverts
11^e année	Cours de préparation à l'université	Cours de préparation à l'université/ au collège	Cours de préparation au collège	Cours de préparation au milieu de travail	Cours ouverts
10^e année		Cours théoriques	Cours appliqués		Cours ouverts
9^e année		Cours théoriques	Cours appliqués		
Maternelle à 8^e année	Matières de l'élémentaire				

Source des données : Ministère de l'Éducation

En plus des catégories de cours secondaires mentionnés ci-dessus, les conseils scolaires peuvent offrir :

- des cours élaborés localement, avec l'accord préalable du ministère, pour répondre aux besoins ou intérêts locaux, ou aux besoins des élèves de l'éducation de l'enfance en difficulté;
- des cours de transfert pour permettre aux élèves qui changent de plan d'études, de relever leur niveau dans une matière en particulier (par exemple, pour passer des mathématiques appliquées aux mathématiques théoriques).

Les élèves sont censés choisir leurs cours en fonction de l'avenir auquel ils se destinent. Ainsi, l'élève souhaitant étudier l'anglais à l'université choisira des cours de préparation universitaire en anglais, mais pourrait aussi suivre des cours de préparation à l'université/ au collège ou de préparation au collège en mathématiques. Les cours théoriques de 9^e et de 10^e année sont des cours préalables obligatoires pour les quatre niveaux de cours de 11^e et de 12^e année, tandis que les cours appliqués ne peuvent servir de cours préalables pour l'université. En conséquence, la majorité des élèves choisissent des cours théoriques en 9^e et en 10^e année.

Points de vue sur le contenu du curriculum

Les enseignants et directeurs d'école que nous avons interviewés soutenaient l'idée d'un curriculum à l'échelle de la province. La plupart des enseignants considéraient le nouveau curriculum comme une amélioration et 40 %, comme une immense amélioration. Cependant, on s'inquiétait qu'il ne réponde pas aux besoins des élèves plus faibles.

Tous les directeurs que nous avons interviewés pensaient que le nouveau curriculum était aussi bon, sinon meilleur, pour la plupart des élèves que le curriculum précédent. Cependant, leurs points de vue étaient mitigés sur la pertinence du curriculum pour les élèves plus faibles au niveau élémentaire et pour le tiers estimé d'élèves du secondaire qui entrent directement sur le marché du travail. Plusieurs directeurs d'écoles secondaires interviewés s'inquiétaient aussi de la détérioration, depuis l'adoption du nouveau curriculum, des habitudes de travail de leurs élèves qui se dirigeaient vers le marché du travail.

Conclusion sur le processus d'élaboration du curriculum

Le processus selon lequel le ministère a élaboré le nouveau curriculum élémentaire et secondaire était destiné à répondre à des objectifs provinciaux, tels que la mise sur pied d'un curriculum ambitieux et rigoureux avec des normes provinciales élevées. On a fait appel au savoir-faire et à la participation d'intervenants compétents, et on s'est inspiré du curriculum d'autres territoires de compétence récemment remaniés. On abordera plus tard dans le présent rapport le bien-fondé du nouveau curriculum pour les élèves plus faibles.

MISE EN OEUVRE DU CURRICULUM

Pour ce qui est de la mise en oeuvre du curriculum, les conseils scolaires sont chargés de veiller à ce que leur personnel se conforme aux politiques provinciales sur l'éducation et d'aider les enseignants à améliorer leurs méthodes pédagogiques pour offrir efficacement le curriculum. Les directeurs doivent superviser et évaluer le rendement des enseignants, c'est-à-dire s'assurer qu'ils dispensent une instruction appropriée et évaluent le travail et le progrès de leurs élèves. On abordera plus loin dans le présent rapport les méthodes auxquelles on a recours pour s'assurer que les conseils scolaires et leur personnel se conforment aux exigences juridiques et de politique du ministère et remplissent leur rôle efficacement.

Problèmes de mise en oeuvre

La satisfaction générale avec laquelle les éducateurs ont accueilli le contenu du curriculum ne pouvait s'appliquer à la façon dont il a été mis en oeuvre. Leur principale préoccupation était que le ministère s'était précipité, ce qui a donné les résultats suivants :

- Il n'y avait pas eu de formation suffisamment tôt ou, parfois, il n'y en avait pas eu du tout, pour le nouveau curriculum et l'utilisation des tableaux servant à évaluer le travail des élèves. La plupart des éducateurs que nous avons interviewés ne considéraient pas comme une réussite le programme de formation du formateur, principalement à cause du manque de temps (c'est-à-dire temps libre pendant la journée d'instruction) prévu pour mettre en oeuvre ce programme dans les écoles. Le ministère a déclaré que, en plus des deux jours de congé pour activités professionnelles accordés à chaque enseignant pour la formation sur le nouveau curriculum, qu'il avait financés au coût de 36 millions de dollars, il s'attendait à ce que les enseignants prennent aussi sur leur temps pour la formation requise.

À cet égard, le ministère a fait remarquer que, entre 1999 et 2001, quelque 22 000 enseignants ont pris sur leur temps pour recevoir une formation sur la mise en oeuvre du nouveau curriculum aux instituts d'été. (Il s'agit d'ateliers gérés par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et financés par le ministère. À l'origine, ils devaient aider les enseignants à se recycler pour mettre en oeuvre un curriculum plus rigoureux. Ils se sont transformés en un outil de perfectionnement professionnel plus général pour les enseignants et comprennent des sujets comme la gestion des salles de classe, en plus de cours sur des matières précises.) Les directeurs et les surintendants ont déclaré que, puisque des enseignants, soit ne souhaitent pas, soit ne sont pas capables d'assister à des cours après leurs heures de travail pendant l'année scolaire ou l'été, le nombre de journées de perfectionnement professionnel devrait passer de quatre à huit par an.

- Les livres de textes et le matériel de classe n'étaient souvent pas disponibles lorsque les cours commençaient, ce qui rendait la situation extrêmement difficile les premières années pour les élèves et les enseignants. Cependant, la majorité des enseignants interviewés ont déclaré que, petit à petit, le problème a été résolu et que les éditeurs ont publié les nouveaux livres et le nouveau matériel de soutien. On dispose maintenant des livres pour les cours de base en anglais aux paliers élémentaire et secondaire. La disponibilité reste cependant un problème pour les élèves des écoles francophones de la 7^e à la 12^e année. Il y a encore un certain nombre de cours pour lesquels le ministère n'a pas approuvé de livre. Il en va de même pour les cours qui ne sont pas des cours de base, comme les arts visuels dans les deux langues.

Priorité de la formation des enseignants

La principale préoccupation des enseignants et des directeurs que nous avons interviewés était la formation. Les deux suggestions les plus courantes que nous ont faites les enseignants concernant l'amélioration de la formation étaient les suivantes :

- offrir davantage de cours par niveau d'année aux enseignants d'un certain nombre d'écoles afin de leur donner l'occasion de discuter avec un plus grand nombre de collègues des stratégies et des techniques pédagogiques qui réussissent;

- (particulièrement de l'avis des enseignants de l'élémentaire) orienter davantage les cours sur la mise en oeuvre concrète des stratégies et techniques plutôt que sur l'information, ce qui a été le cas jusqu'ici.

Utilisation des aides pédagogiques

L'adoption d'un nouveau curriculum à l'échelle de la province, plutôt que d'enseigner divers curriculums, comme c'était le cas auparavant, a facilité pour le ministère l'aide aux enseignants en permettant le financement d'outils d'usage commun, comme :

- *les profils de cours*, créés au coût de 33 millions de dollars par les conseils scolaires et les associations de matière pour aider les enseignants du secondaire à donner chaque cours. Les profils s'inspiraient des objectifs d'apprentissage particuliers définis dans le document de politique de chaque cours; ils donnaient aux enseignants un ordre suggéré de présentation de chaque concept et indiquaient le temps qu'il faudrait consacrer à chaque domaine. Ils contenaient aussi des idées de stratégies pédagogiques et une liste des ressources qui pourraient servir pendant le cours. Les profils sont à la disposition des enseignants en format électronique et ils peuvent donc les personnaliser et les intégrer à leurs plans de cours.
- *le planificateur d'unités d'apprentissage*, un logiciel qui a coûté 3 millions de dollars, et doit permettre aux enseignants de l'élémentaire et du secondaire d'élaborer un plan pour chaque matière ou cours.

Malgré les efforts considérables d'éducateurs chevronnés pour l'élaboration des profils de cours, seulement le tiers des enseignants du secondaire qui ont répondu à notre questionnaire jugeaient les profils satisfaisants du point de vue de l'utilité. Ceci correspond à la conclusion du sondage sur les mathématiques mené pour le ministère en juin 2001, révélant que les enseignants n'avaient pas utilisé dans une grande mesure les profils de cours. Seuls quelque 60 % des enseignants de l'élémentaire et du secondaire interviewés estimaient que le planificateur d'unités d'apprentissage était utile. Quant aux surintendants, ils estimaient que l'insuffisance de connaissances informatiques faisait obstacle à une utilisation plus grande de ces logiciels, ou d'autres. De même, la question de l'accès aux ordinateurs pose problème, parce que, en effet, les conseils scolaires que nous avons visités ne fournissent pas d'ordinateurs personnels aux enseignants. Les surintendants à qui nous avons parlé nous ont dit que c'était un objectif, mais non pas une priorité élevée.

Recommandation

S'il veut s'assurer que les futures révisions apportées au curriculum sont mises en oeuvre d'une façon plus efficace, le ministère doit s'assurer que :

- les enseignants reçoivent la formation appropriée avant la mise en oeuvre;
- les maisons d'édition de livres de textes aient des délais suffisants pour publier les livres et le matériel de classe.

Pour améliorer la mise en oeuvre du curriculum actuel, le ministère devrait collaborer avec les conseils scolaires et faire en sorte que les enseignants reçoivent une formation plus précise, notamment sur l'utilisation d'outils comme les profils de cours et le planificateur d'unités d'apprentissage.

Réponse du ministère

La formation des enseignants et les ressources pour la classe sont des éléments importants d'un plan de mise en oeuvre efficace.

Le ministère est satisfait que l'on reconnaisse dans le rapport de vérification que le processus d'élaboration du nouveau curriculum était bien fondé et que la plupart des éducateurs interviewés par le vérificateur le considèrent comme un produit de qualité.

On a dépensé plus de 300 millions de dollars pour les livres et les ressources pédagogiques destinés au nouveau curriculum, de la maternelle à la 12^e année, en anglais et en français. L'élaboration de livres de textes se poursuit et un nombre croissant de livres pour les cours de base et autres en français de 11^e et de 12^e année seront disponibles pour l'année scolaire 2003-2004. Si des crédits supplémentaires devaient être affectés aux ressources d'apprentissage, on envisagerait de publier des livres appropriés pour des sujets et cours supplémentaires.

Le ministère met en oeuvre un plan pluriannuel de soutien de la qualité du curriculum. Dans le cadre de ce plan, nous continuerons à collaborer avec nos partenaires de l'éducation afin que les enseignants reçoivent une formation appropriée, et en temps opportun, pour mettre en oeuvre les modifications futures au curriculum. Nous collaborons également avec nos partenaires pour déterminer les domaines où une formation ciblée, supplémentaire et concrète est nécessaire, et avec les maisons d'édition et autres intervenants concernés pour leur donner les délais nécessaires en vue d'élaborer les ressources appropriées correspondant à la révision du curriculum.

PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DES ÉLÈVES À RISQUE

L'une des questions soulevées par les enseignants et les directeurs d'école à propos du contenu du nouveau curriculum était son adaptation aux élèves plus faibles. Selon les éducateurs, le curriculum des paliers élémentaire et secondaire est plus vaste et plus ambitieux que l'ancien curriculum. Cela laisse moins de temps en classe aux élèves pour maîtriser chaque concept et, en conséquence, les plus faibles prennent du retard.

Lorsqu'ils commencent le secondaire, ces élèves risquent de constituer une partie des 25 % mentionnés dans le rapport d'octobre 2002 du ministère intitulé « Double Cohort Study – Phase 2 » qui quittent l'école sans avoir obtenu leur diplôme d'école secondaire de l'Ontario.

Passage à une classe supérieure sans rattrapage

Les enseignants que nous avons interviewés s'entendent à reconnaître que les élèves doivent atteindre au moins le niveau 2 (60-69 %) dans une matière pour avoir une connaissance suffisante des objectifs clés d'apprentissage leur permettant de réussir par la suite. Or, le ministère a fixé le niveau de passage à 1 (50-59 %), et donc, les élèves à ce niveau passent à la classe supérieure sans être obligés d'améliorer leur compréhension des concepts clés, afin de se mettre au moins au niveau 2, en suivant des cours d'été ou autrement.

En vertu de la *Loi sur l'éducation*, les décisions de passage sont prises principalement par les directeurs. Les directeurs d'école élémentaire nous ont dit que même les élèves qui n'atteignent pas le niveau 1 passent généralement à la classe supérieure. Cette pratique est connue sous le nom de « promotion sociale ». Bien que les enseignants et les directeurs puissent recommander à ces élèves de suivre des cours d'été ou d'autres programmes de rattrapage, ceux-ci ne sont pas obligés de le faire pour passer à la classe supérieure. Le ministère a déclaré dans son plan d'activités de 2001-2002 qu'il avait l'intention de demander aux écoles de ne faire passer que ceux qui atteignent un niveau acceptable, c'est-à-dire un niveau qui permet de garantir qu'ils ont les connaissances et aptitudes nécessaires pour progresser dans le système. Cependant, aucune mesure n'a été prise pour mettre en oeuvre cette intention.

Aucun des conseils scolaires que nous avons visités ne s'est renseigné sur la participation à des programmes de rattrapage pour les élèves ayant un niveau inférieur au niveau 2 ni sur l'impact de ces programmes sur le rendement subséquent des élèves. Un administrateur qui coordonnait tous les programmes de rattrapage de l'un des conseils scolaires a signalé que la proportion d'élèves à risque qui profitaient des programmes de rattrapage des conseils était très faible et variait considérablement d'une école à l'autre. Ceci est sans doute l'une des principales raisons pour lesquelles les élèves à risque n'acquièrent pas les connaissances et aptitudes nécessaires pour réussir au secondaire.

Aux États-Unis, les écoles publiques de Chicago, qui ont mis fin à la « promotion sociale » en 1996-1997, ont signalé en 1999 que le pourcentage d'élèves des 3^e, 6^e et 8^e années, qui avaient obtenu des notes suffisamment bonnes pour passer à la classe supérieure, était monté de 76 % en 1997 à 82 %. Le directeur général de ces écoles a déclaré que l'amélioration ne se serait pas produite sans l'obligation pour les élèves ayant échoué de suivre des cours d'été et sans la crainte d'être obligés de redoubler. Bien que d'autres territoires de compétence font l'expérience de politiques de passage plus strictes, comme les cours d'été obligatoires à Chicago, le ministère n'a proposé aucune directive concernant les décisions de passage ou les programmes de rattrapage.

Les résultats du test de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario en 2002 et du test de mathématiques de 9^e année confirment qu'un grand nombre d'élèves n'ont pas atteint un niveau suffisant. Le test de compétences linguistiques, comme son nom l'indique, est destiné à tester les compétences linguistiques de base et non pas la compréhension qu'ont les élèves du curriculum des écoles secondaires. Pourtant, 28 % de ceux qui le passaient pour la première fois et 52 % de ceux admissibles antérieurement se sont avérés incapables de réussir ce test de base après 9 ou 10 ans d'études respectivement. Les élèves qui suivaient surtout des cours appliqués ont eu des résultats particulièrement mauvais, puisque 62 % de ceux qui se présentaient pour la première fois ont échoué.

Test de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario

	Nombre d'élèves se présentant		Nombre d'élèves échouant		% d'élèves échouant		% d'augmentation (de baisse)
	Févr. 2002	Oct. 2002	Févr. 2002	Oct. 2002	Févr. 2002	Oct. 2002	
Élèves admissibles pour la première fois							
Programme académique	66 577	98 668	8 655	14 945	13	15	2
Programme appliqué	21 581	30 233	12 085	18 807	56	62	6
Programme non précisé	38 637	2 825	9 096	1 121	24	40	16
Programme élaboré localement	2 237	4 302	1 969	3 696	88	86	(2)
Résultats globaux	129 032	136 028	31 805	38 569	25	28	3
Élèves admissibles antérieurement							
Test de lecture seulement		10 385		5 075		49	
Test d'écriture seulement		5 848		776		13	
Les deux tests		17 075		11 430		67	
Résultats globaux		33 308		17 281		52	
Total d'élèves se présentant		169 336		55 850		33	

Source des données : OQRE

Comme le montre le tableau qui suit, les élèves ayant choisi les mathématiques appliquées ont aussi obtenu de mauvais résultats au test de mathématiques de 9^e année de l'OQRE en 2002. Seulement 58 % (37 % au niveau 2 + 21 % au niveau 3) ont atteint le niveau 2, le minimum nécessaire, selon les enseignants, pour réussir par la suite.

Résultats du test de mathématiques de 9^e année de l'OQRE

	Nombre d'élèves se présentant	Dispensés, ou pas assez de données pour noter (en %)	En dessous du niveau 2 (%)	Niveau 2 (%)	Niveau 3 (%)	Niveau 4 (%)
Cours appliqués 2000-2001	41 973	21	40	26	13	0
Cours théoriques 2000-2001	95 669	5	20	25	45	5
Cours appliqués 2001-2002	47 220	15	27	37	21	0
Cours théoriques 2001-2002	99 094	5	15	17	58	5

Source des données : OQRE

Les résultats des tests des élèves ayant choisi les cours appliqués confirment qu'un grand nombre d'entre eux sont des élèves à risque. Les éducateurs attribuaient différemment cette absence de réussite à un curriculum trop difficile, de mauvaises habitudes de travail, un manque de motivation et des techniques pédagogiques inefficaces. La préoccupation principale concernant les mauvaises habitudes de travail était le fait que les élèves ne font pas leurs devoirs, détail qui avait aussi été noté dans le sondage sur les mathématiques de juin 2001 mené par le ministère. Une étude réalisée dans un conseil scolaire, en rapport avec une thèse de doctorat, concernant également les mathématiques, révélait que les enseignants du palier secondaire jugeaient que la « promotion sociale » à l'école élémentaire avait pour résultat que les élèves concernés ne possédaient pas les bases nécessaires en mathématiques et n'étaient pas motivés à faire le travail demandé pour réussir. À cet égard, les enseignants notaient que quelques élèves de 9^e année ne se préoccupaient absolument pas de leur manque d'aptitudes en mathématiques ayant l'impression fautive que même s'ils ne comprenaient pas le cours ils passeraient dans la classe supérieure, comme c'était le cas à l'élémentaire.

En ce qui concerne la nécessité d'adopter différentes techniques pédagogiques pour les élèves des cours appliqués, certains professeurs de mathématiques du secondaire interrogés dans l'étude susmentionnée avaient remarqué que dans les classes de mathématiques appliquées on obtenait de meilleurs résultats en utilisant une méthode différente de la méthode traditionnelle. Dans une autre étude, menée par le même conseil scolaire pour déceler les problèmes de la mise en oeuvre du nouveau curriculum secondaire, on faisait observer « qu'un grand nombre d'enseignants, particulièrement les nouveaux, ne possédaient pas les stratégies et tactiques [pédagogiques] nécessaires pour enseigner aux élèves des cours appliqués ».

Initiatives ministérielles concernant les élèves à risque

En 2001, le ministère a lancé sa stratégie de lecture au primaire pour aider les enseignants à donner aux élèves des bases solides dans ce domaine, de la 1^{re} à la 3^e année. Il prévoit de lancer une stratégie semblable pour les mathématiques au primaire, de la 1^{re} à la 3^e année, et de prolonger la stratégie de lecture jusqu'à la 6^e année, à compter de 2003-2004.

En novembre 2002, le ministère a constitué le Groupe de travail sur les élèves à risque, composé des représentants des conseils scolaires et d'autres groupes d'intervenants importants qui devaient lui faire des recommandations sur l'amélioration du rendement des élèves à risque. Les recommandations du rapport de janvier 2003 du Groupe comprenaient : la création d'un inventaire de pratiques qui réussissent dans le domaine de la lecture et du calcul, le recours aux évaluations diagnostiques pour identifier et suivre les élèves à risque, et la formation des enseignants ainsi que les échanges portant sur les méthodes d'évaluation et la pédagogie.

En mars 2003, le ministère a annoncé qu'il affecterait 50 millions de dollars à un programme visant à prendre en compte les recommandations du Groupe. L'un des objectifs de ce programme et des stratégies de lecture et de mathématiques au primaire est de remédier à l'inefficacité des stratégies d'enseignement pour les élèves à risque. Cependant, il ne s'agit pas d'un programme pour remédier aux mauvaises habitudes de travail des élèves qui, selon les enseignants, sont un facteur important du mauvais rendement au secondaire.

De plus, en février 2003, le ministère a entamé un examen systématique et une mise à jour de tous les documents de politique du curriculum de la 1^{re} à la 12^e année. Cet examen prendra cinq ans et commencera par les études sociales, l'histoire et la géographie pour le curriculum de l'élémentaire et les études sur le Canada et le monde, pour le secondaire. Le bien-fondé du curriculum des élèves des cours appliqués fera aussi l'objet de cet examen.

Recommandation

Pour s'assurer que le curriculum répond aux besoins de tous les élèves, le ministère doit :

- **élaborer des orientations de politique pour le passage dans une classe supérieure des élèves à risque, notamment en conseillant des moyens d'augmenter la participation aux programmes de rattrapage, comme les cours d'été, pour que tous les élèves acquièrent les connaissances, les compétences et les habitudes de travail nécessaires pour réussir par la suite, jusqu'à l'obtention de leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario;**
- **obliger les conseils scolaires à surveiller la participation des élèves à risque aux cours de rattrapage et à évaluer l'efficacité des programmes pour l'amélioration du rendement des élèves.**

Réponse du ministère

Le ministère a fait du problème de l'apprentissage des élèves qui risquent de ne pas réussir l'une de ses priorités. Nous sommes satisfaits que le vérificateur reconnaisse dans son rapport l'engagement du ministère vis-à-vis des élèves à risque au travers d'initiatives liées à la mise en oeuvre des recommandations du rapport du Groupe de travail sur les élèves à risque. Ces initiatives bénéficient d'un financement supplémentaire.

Le ministère va apporter son appui aux directeurs d'école pour garantir des moyens efficaces de passage à une classe supérieure des élèves à risque, notamment la possibilité pour eux de participer à un éventail de programmes de rattrapage. Le ministère collaborera avec les conseils scolaire pour élaborer des processus de surveillance de la participation des élèves aux cours de rattrapage et évaluer leur efficacité sur le plan de l'amélioration du rendement des élèves. Il imposera des mesures adéquates de responsabilité relativement aux subventions versées aux conseils scolaires pour les élèves à risque. Le ministère s'est aussi engagé à mettre en oeuvre les recommandations portant sur le rattrapage, présentées par le Groupe de travail sur les élèves à risque et les tables rondes d'experts. Le ministère continuera à étudier la recherche sur l'impact de la « promotion sociale » et du maintien en classe des élèves.

SURVEILLER LA QUALITÉ ET LA MISE EN OEUVRE DU CURRICULUM

L'une des recommandations de la Commission royale sur l'éducation était qu'un organisme, indépendant du ministère, conçoive, administre et note une évaluation à grande échelle du rendement des élèves et en fasse rapport. En effet, la Commission estimait que des tests à l'échelle du réseau étaient nécessaires pour se rendre compte de ce qu'avaient appris les élèves, à certains stades critiques, et aussi pour montrer aux gens qu'à ces stades tous les élèves sont évalués en fonction des mêmes critères.

C'est à la suite de cette recommandation que l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) a été constitué en organisme d'État, en 1996. Son conseil d'administration relève du ministre de l'Éducation et fonctionne dans le cadre d'un protocole d'entente. Son mandat est le suivant :

- élaborer des systèmes d'évaluation de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement élémentaire et secondaire, notamment élaborer des tests pour les élèves de l'élémentaire et du secondaire, les administrer et les noter;
- rechercher et recueillir des renseignements sur l'évaluation du rendement scolaire;
- évaluer la responsabilité publique des conseils scolaires et recueillir des renseignements sur les stratégies d'amélioration de leur responsabilité;
- soumettre des rapports et faire des recommandations sur l'efficacité de l'enseignement élémentaire et secondaire et la responsabilité publique des conseils scolaires.

L'OQRE élabore, administre et note deux types de test à grande échelle pour les élèves des paliers élémentaire et secondaire de la province :

- le test de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario que les élèves passent normalement en 10^e année et qui permet de décider si les élèves ont acquis les compétences linguistiques de base prévues à la fin de la 9^e année;
- les tests de lecture, d'écriture et de mathématiques de 3^e et de 6^e année et les tests de mathématiques théoriques et appliquées de 9^e année, qui servent à déterminer dans quelle mesure les élèves ont atteint les objectifs d'apprentissage prévus dans le curriculum pour ces matières.

L'OQRE est aussi chargé de gérer la participation de la province à des concours nationaux et internationaux et d'en faire rapport. Ceci permet de comparer les connaissances et compétences des élèves de l'Ontario à ceux d'autres territoires. Au fil des ans, ces résultats serviront de critères pour évaluer la qualité du curriculum et de la prestation par les conseils scolaires.

Malgré l'étendue de son mandat, l'OQRE a jusqu'ici limité ses activités à l'administration des tests susmentionnés, au rapport des résultats accompagné d'une analyse et aux avis donnés aux conseils scolaires pour planifier les améliorations.

Validation des pratiques de test de l'oqre

En plus de permettre des comparaisons aidant à déceler les problèmes possibles, les résultats sur plusieurs années de tests à grande échelle sont destinés à permettre au ministère et aux conseils scolaires de surveiller la tendance du rendement des élèves au fil des ans afin de savoir s'il s'améliore, reste stable ou baisse.

Les tendances ne sont significatives, cependant, que si l'on peut comparer les résultats d'une année sur l'autre. Ainsi, l'OQRE a adopté des méthodes visant à ce que les changements d'une année sur l'autre dans les notes aux tests reflètent les changements de rendement des élèves plutôt que les changements de niveau de difficulté des tests. Le processus d'élaboration de tests de l'OQRE comprend des tests sur le terrain pour s'assurer que chaque ensemble de tests soit d'une difficulté semblable; cependant, cette mesure ne peut à elle seule garantir le même degré de difficulté chaque année. Par conséquent, l'OQRE utilise un processus complexe, fondé sur des statistiques, appelé « égalisation », pour compenser les différences de difficulté des tests.

À l'époque de notre vérification, les méthodes utilisées par l'OQRE pour concevoir les tests à grande échelle et en donner les résultats n'avaient pas été soumises à un examen indépendant par des experts dans le domaine de la psychométrie. Vu l'importance des décisions fondées en partie sur les tests de l'OQRE et le jugement professionnel requis pour concevoir et administrer des tests complexes, l'OQRE a engagé, au début de 2003, des experts-conseils indépendants pour revoir ses méthodes. Il est prévu que cette révision sera terminée d'ici mars 2004.

Parvenir à l'uniformité dans l'évaluation des élèves

En même temps que le nouveau curriculum, le ministère a mis en application des politiques régissant l'évaluation des élèves dans le but suivant :

- améliorer l'apprentissage des élèves;
- créer une plus grande uniformité dans les méthodes d'évaluation;
- apporter de la clarté dans les rapports.

Au préalable, les conseils scolaires usaient d'une grande souplesse dans leurs pratiques d'évaluation. Nous avons appris dans les écoles visitées que les méthodes variaient selon les écoles au sein des conseils scolaires et, dans les grandes écoles, même au sein des écoles elles-mêmes. Au cours des vérifications précédentes, le personnel d'admission de quelques universités nous avait dit que les pratiques d'évaluation variaient tellement d'une école secondaire à l'autre qu'il fallait trouver un moyen de prendre en compte ces différences au moment de décider des admissions.

C'est pour répondre à ses objectifs que le ministère a conçu des bulletins et des tableaux de rendement normalisés que doivent utiliser toutes les écoles. Il a aussi financé l'élaboration de copies-types, pour les matières/cours élémentaires et secondaires, et un guide d'évaluation pour les enseignants du secondaire. Les copies-types sont créées à partir des tableaux de rendement se trouvant dans les documents de politique du ministère et donnent aux enseignants des exemples du travail des élèves que les équipes de spécialistes ont évalué et qui représentent le travail de niveau 1 (50-59 %), de niveau 2 (60-69 %), de niveau 3 (70-79 %) et de niveau 4 (80-100 %). Étant donné qu'elles se basaient sur le travail réel des élèves, les copies-types n'ont pas été disponibles avant l'année suivant la mise en oeuvre du curriculum, et donc, ne seront disponibles pour les cours de 12^e année qu'en 2003-2004. Les copies-types ont été jugées satisfaisantes ou excellentes par 82 % des enseignants de l'élémentaire et 71 % de ceux du secondaire que nous avons interrogés.

Les conseils scolaires visités ont aussi adopté des mesures comme la formation des enseignants et des directeurs dans l'évaluation des élèves, l'élaboration et la publication de guides sur les pratiques d'évaluation appropriées et ils ont encouragé les directeurs à s'assurer que leurs enseignants les suivent, en en faisant une priorité. Cependant, ni le ministère ni les conseils scolaires visités n'avaient mis en application de procédures de surveillance et de rapport pour indiquer dans quelles mesures on était parvenu à l'uniformité de l'évaluation des élèves.

Nous faisons remarquer que la plupart des directeurs et des enseignants interviewés estiment qu'il y a eu une amélioration dans leur école à ce point de vue. Particulièrement au palier secondaire, bien que, selon eux, on n'ait pas atteint l'uniformité à l'échelle du conseil scolaire.

Un moyen possible de se rendre compte de l'uniformité dans l'évaluation, au moins pour certaines années d'études et certaines matières, serait de comparer les notes des bulletins au rendement des élèves aux tests des 3^e, 6^e et 9^e années de l'OQRE. Bien que l'évaluation efficace de la classe englobe une plus grande variété de méthodes d'évaluation, à intervalles plus fréquents, on devrait pouvoir s'attendre à ce que les notes finales des bulletins de la plupart des élèves en lecture, écriture et mathématiques pour les 3^e et 6^e années, et en mathématiques pour la 9^e année soient comparables aux notes de leurs tests. Les surintendants que nous avons interviewés nous ont dit que c'était ce que projetait de faire leur conseil scolaire une fois que l'OQRE fournirait les notes des élèves en utilisant le numéro de l'éducation de l'Ontario, l'identificateur unique pour chaque élève, que le ministère projette d'introduire en septembre 2003.

Une façon d'obtenir d'autres renseignements pour évaluer l'uniformité de l'évaluation des élèves, une autre année ou dans une autre matière serait d'avoir des tests sur toutes les matières de base à des stades clés, comme à la fin de la 8^e et de la 12^e année. En Alberta, par exemple, les examens du diplôme de 12^e année ont un coefficient de 50 % de la note finale des élèves, dans 12 cours de base. Ou encore, on pourrait remplacer les examens de l'école par des examens provinciaux, particulièrement s'ils étaient notés par une équipe indépendante. On aurait ainsi un moyen de comparaison avec les autres évaluations de classe. Nous faisons remarquer que les surintendants avec lesquels nous avons parlé ne voyaient aucun avantage à avoir plus de 4 000 examens différents dans la province pour la même matière au niveau élémentaire, et 800 examens ou plus pour le même cours au niveau secondaire, étant donné que tous les examens sont censés évaluer le rendement par rapport aux mêmes objectifs d'apprentissage.

Lacunes dans l'information sur le rendement des élèves

Outre fournir des renseignements pour évaluer l'uniformité, le recours aux examens provinciaux en classe ou à d'autres tests de l'OQRE aiderait à résoudre le problème de l'insuffisance de données sur le niveau de rendement des élèves, particulièrement au palier secondaire. Comme le faisait remarquer le Groupe d'étude sur les écoles efficaces dans son rapport de juin 2001, au palier secondaire... nous ne savons presque rien des niveaux de rendement sur une base provinciale. Les renseignements disponibles viennent des enseignants et des examens donnés par les différentes écoles et, très souvent, par différents enseignants. Le nouveau test de mathématiques de 9^e année et le test de compétences linguistiques de 10^e année administrés par l'OQRE nous en diront davantage sur l'éducation des élèves au palier élémentaire que sur leur rendement au palier secondaire. C'était toujours le cas en 2003.

Consolidation du processus de mise en oeuvre

Le ministère et les conseils scolaires poursuivaient la mise en oeuvre du nouveau curriculum et des réformes y afférentes. Nous avons conclu qu'ils n'étaient pas encore certains que :

- des méthodes appropriées soient en place pour être sûrs que les 4 800 écoles de la province enseignent le nouveau curriculum, que les élèves sont évalués correctement et régulièrement, et que l'on a recours aux meilleures pratiques;
- les cadres de responsabilité appropriés existent – par exemple, le ministère ne sait pas si les conseillers et les conseils d'école reçoivent l'information voulue pour évaluer la mise en oeuvre du curriculum et le rendement des élèves, ou, dans le cas où ils l'obtiennent, s'ils l'utilisent de façon appropriée.

On pourrait obtenir ce genre d'assurance en effectuant des examens d'agrément, comme ceux recommandés par le Groupe d'étude sur les écoles efficaces dans son rapport de juin 2001. Il recommandait qu'un organisme indépendant du ministère conçoive et mette en oeuvre un processus d'agrément pour les conseils scolaires et les écoles dont l'examen porterait sur :

- le processus utilisé par les conseils scolaires pour passer en revue le rendement d'une école et l'enseignement du curriculum;
- l'information sur le rendement des élèves afin de déterminer si elle est suffisante et exacte;
- le processus d'affectation des ressources par le conseil scolaire au profit de l'apprentissage;
- les plans d'amélioration des conseils et des écoles pour savoir s'ils sont adéquats.

Les deux premiers points pourraient aussi comprendre les pratiques d'évaluation des élèves, ce qui donnerait davantage de renseignements et d'assurance que ces pratiques sont uniformes à l'échelle de la province.

Si un système d'examens provinciaux accompagné d'un examen des pratiques d'évaluation des écoles permettaient d'atteindre l'objectif d'uniformité du ministère, celui-ci pourrait alors remettre en cause la nécessité de tests à grande échelle de l'OQRE.

Nous remarquons aussi que le fait d'avoir des résultats comparables quant au rendement des élèves des écoles de chaque conseil, et surtout de toutes les écoles de la province, donnerait aux écoles, aux conseils scolaires et au ministère des renseignements précieux leur permettant de déceler les problèmes et de reconnaître les meilleures pratiques et aiderait également les conseillers scolaires et les conseils d'école à rendre leur direction et les directeurs d'école responsables des résultats.

Le ministère n'a pas donné suite à la recommandation faite par le Groupe d'étude.

Évaluation des résultats

Alors que le ministère publie le classement de la province aux tests nationaux et internationaux pour indiquer la qualité de son curriculum, ni lui-même ni l'OQRE n'ont mis au point de mesures de son efficacité axées sur les résultats pour le système éducatif élémentaire et secondaire. On pourrait prendre comme mesures le pourcentage d'élèves du secondaire qui vont jusqu'au diplôme, le pourcentage de ces diplômés qui obtiennent un diplôme universitaire ou collégial ou qui réussissent l'apprentissage d'un métier, et les sondages sur la satisfaction des employeurs relativement aux diplômés du secondaire qui entrent directement sur le marché du travail.

Recommandation

Pour déterminer si ce qu'il attendait de la réforme du curriculum s'est concrétisé et pour renforcer la responsabilité publique des conseils scolaires, le ministère doit :

- mettre en oeuvre une procédure de surveillance de l'évaluation des élèves par les enseignants et de rapport sur son uniformité à l'échelle de la province;
- évaluer les avantages des examens provinciaux communs;
- établir un processus permettant de renforcer, au sein des conseils scolaires, l'évaluation de l'enseignement du curriculum et des élèves, la planification des améliorations et les méthodes suivies par les conseils scolaires pour faire le rapport des résultats;
- mettre au point des mesures axées sur les résultats de l'efficacité de l'enseignement élémentaire et secondaire et en faire rapport.

Réponse du ministère

Le ministère est favorable à une plus grande uniformité d'évaluation des élèves et au renforcement de la responsabilité des conseils scolaires.

Il a investi dans des stratégies, des ressources et la formation des enseignants pour améliorer l'uniformité de l'évaluation du rendement des élèves. Nous nous réjouissons que les directeurs d'école et les enseignants interviewés par le vérificateur voient une amélioration de l'uniformité de l'évaluation dans leur école.

Le ministère collaborera avec les conseils scolaires pour surveiller cette uniformité et en fera rapport. Nous chercherons et élaborerons des moyens de l'améliorer dans les évaluations finales du rendement des élèves, et nous étudierons des mesures de résultats appropriées. Nous continuerons à consulter les dirigeants des conseils scolaires afin de renforcer l'évaluation de la responsabilité relativement à la mise en oeuvre du curriculum.

PLANIFICATION DE L'AMÉLIORATION ET RECHERCHE

À l'heure actuelle, les résultats des tests de l'OQRE représentent les seules données complètes disponibles sur le rendement des élèves à l'échelle de la province. Le tableau ci-dessous illustre une récapitulation des résultats depuis les premiers tests.

Résultats de l'OQRE—Élèves atteignant les niveaux 3 et 4 en pourcentage des effectifs

						2001-2002 comparé à la :	
	1997-1998 (%)	1998-1999 (%)	1999-2000 (%)	2000-2001 (%)	2001-2002 (%)	1 ^{re} année (%)	3 ^e année (%)
3^e année							
Lecture	46	45	49	49	50	4	1
Écriture	49	52	52	52	55	6	3
Mathématiques	43	56	57	61	58	15	1
6^e année							
Lecture		48	50	55	55	7	0
Écriture		48	48	52	53	5	1
Mathématiques		46	51	54	54	8	0
Mathématiques de 9^e année							
Appliquées				13	21	8	
Théoriques				50	64	14	

Source des données : OQRE

À la suite des résultats des tests de l'OQRE, les écoles, les conseils scolaires et le ministère ont pris des mesures pour améliorer le rendement des élèves. Quelques mesures ont augmenté, une année, le niveau de rendement des élèves. Par exemple, des éducateurs interviewés nous ont dit qu'en concevant les problèmes en classe pratiquement de la même manière qu'ils sont présentés dans les tests de l'OQRE, les élèves obtiendront de meilleurs résultats, car ils seront habitués à la présentation. L'impact de ce genre d'initiatives sur le rendement des élèves semble diminuer car, comme l'illustre le tableau, il y a peu d'amélioration dans le pourcentage d'élèves obtenant le niveau 3, la norme provinciale, après la troisième année de test.

Parmi les autres mesures visant à améliorer durablement le rendement, on peut citer les suivantes :

- Les conseils scolaires que nous avons visités donnaient des ressources supplémentaires à leurs écoles les moins performantes, comme davantage d'heures de conseillers ou d'autres aides, pour la mise en oeuvre des méthodes pédagogiques répondant mieux aux besoins des élèves concernés. Nous avons visité, par exemple, une école

élémentaire parmi celles ayant les moins bons résultats aux tests de l'OQRE. Elle a changé sa façon d'enseigner la langue et a acheté un programme, y compris des livres, pour appliquer cette nouvelle approche, ce qui s'est soldé par une amélioration sensible, comme on l'anticipait, aux tests de lecture et d'écriture de l'OQRE. Elle a aussi obtenu de bien meilleurs résultats aux tests de mathématiques, ce que le directeur et les enseignants attribuent au fait que les élèves comprennent mieux les questions parce qu'ils ont fait des progrès en langue. Outre les initiatives au niveau des écoles, les résultats de l'OQRE ont aussi motivé des conseils scolaires à mettre en oeuvre des programmes de rattrapage, comme les camps d'été, et des programmes de tutorat dans lesquels les meilleurs élèves des classes supérieures du secondaire prêtent main forte aux plus jeunes.

- Le ministère s'est servi des résultats de l'OQRE pour identifier les écoles admissibles à une aide dans le cadre de son Programme de soutien aux écoles ayant besoin d'aide supplémentaire. Ce programme pilote de trois ans, d'une valeur de 5 millions de dollars, a été annoncé en octobre 2001. Les écoles dont moins du tiers des élèves ont obtenu le niveau 3 ou 4 aux tests de 3^e année de l'OQRE pendant trois années consécutives sont admissibles à une aide. Le ministère a choisi 29 des 58 écoles admissibles et prévoit d'augmenter le nombre à 40 ou 45. Selon ce programme, des équipes de spécialistes composées d'anciens directeurs d'école et d'universitaires aident les écoles sélectionnées à diagnostiquer les raisons de leur faible rendement et à élaborer des stratégies pour y remédier. Les écoles fondent leurs plans d'amélioration sur cette information, les soumettent au ministère, et chacune peut recevoir une aide financière sur trois ans afin de les mettre en oeuvre.

D'autres gains de rendement des élèves doivent s'obtenir par un processus de planification de l'amélioration au niveau des écoles et des conseils scolaires, grâce auxquels on décèlera les causes du faible rendement et on mettra en oeuvre des mesures correctrices, comme un changement de stratégies et de techniques pédagogiques. Au moment de notre vérification, néanmoins, aucun des conseils scolaires que nous avons visités n'avait adopté de processus de planification et d'amélioration efficaces en raison de l'absence de certaines conditions clés, comme les suivantes :

- données suffisantes, précises et comparables du rendement des élèves et contextuelles utiles pour interpréter les résultats, et systèmes d'information capables de permettre la collecte et l'analyse de ces données. Le ministère n'a pas fixé de normes concernant les capacités minimales et le contenu des systèmes d'information concernant les élèves. En conséquence, nous avons conclu, par exemple, que les conseils scolaires visités n'enregistraient pas de données sur leur système d'information relatif aux élèves comme la participation aux programmes de rattrapage ou le refus de faire leurs devoirs (qualifié dans une étude de « principal [facteur de] rendement des élèves »). Comme on l'a fait remarquer plus haut, ni le ministère ni les conseils scolaires n'ont mis en place de procédures permettant de s'assurer que les données sur le rendement des élèves sont comparables;

- formation adéquate pour faire en sorte que le personnel de l'école et du conseil scolaire ait les connaissances et les compétences nécessaires pour utiliser les systèmes et effectuer les analyses voulues afin de déceler les problèmes et de les classer par ordre de priorité, élaborer des plans viables accompagnés d'objectifs ambitieux tout en étant réalistes, fixer des étapes où mesurer les progrès réalisés pour atteindre ces objectifs, évaluer les résultats obtenus par rapport aux objectifs des plans et en faire rapport;
- méthodes d'évaluation de la qualité du processus de planification des améliorations dans les écoles et les conseils scolaires et mesures correctrices lorsque l'on décele des lacunes. Au moment de notre vérification, les conseils scolaires que nous avons visités n'avaient pas adopté de processus d'examen officiel pour les plans d'amélioration de leurs écoles, bien qu'un conseil prévoyait de le faire pour l'année scolaire 2003-2004.

Tous les conseils scolaires sont tenus de soumettre un plan d'amélioration à l'OQRE respectant un contenu demandé par l'Office. Celui-ci l'examine et fait ses commentaires sur la conformité aux critères qu'il a publiés. Cependant, l'examen ne porte pas sur des questions comme celles de savoir si la reconnaissance des problèmes coïncide avec les résultats de l'OQRE pour le conseil et ses écoles, ou si les procédures de rapport intérimaires sont en place.

Recherche à l'appui de la prise de décision

En plus des conséquences sur la planification de l'amélioration, le manque de données suffisantes et comparables sur le rendement des élèves et de systèmes informatiques de soutien adéquats pour saisir et analyser les données contextuelles, limite aussi la capacité du ministère et des conseils scolaires de mener à bien les recherches nécessaires pour répondre aux problèmes critiques de l'enseignement du curriculum et donner un fondement à la prise de décision éclairée. Bien que l'OQRE ait instauré un Programme d'indicateurs de la qualité en éducation pour recueillir des données contextuelles destinées à aider les intéressés à interpréter les résultats qu'il publie sur le rendement des élèves, ces données sont surtout utiles pour déterminer les domaines de concentration d'autres études et recherches. Cependant, le ministère n'avait pas, soit directement, soit par l'entremise de l'OQRE, subventionné régulièrement les recherches ni coordonné les recherches menées par les conseils scolaires et les universités de la province. Étant donné que plusieurs conseils scolaires ont créé leurs propres fonctions de recherche et d'évaluation, il est évident qu'une coordination de leurs efforts augmenterait la rentabilité de la recherche et profiterait à tous les conseils scolaires.

Les recherches pourraient aider à résoudre un grand nombre de problèmes importants. Par exemple :

- Bien que la corrélation entre un statut défavorisé sur le plan socio-économique et la faiblesse du rendement soit bien documentée, elle n'est pas inévitable. Nous avons consulté un certain nombre de rapports venant de l'Ontario et d'autres territoires de compétence sur des cas où des élèves issus principalement de familles défavorisées

réussissaient bien. Une recherche mettant en lumière les facteurs qui causent réellement cette corrélation aiderait les éducateurs à déterminer les stratégies à employer pour améliorer le rendement de ces élèves.

- Certains éducateurs ont suggéré qu'on pourrait augmenter le nombre d'élèves répondant aux attentes provinciales en créant des classes nombreuses pour les bons élèves, et plus petites pour les élèves plus faibles.
- Quelques éducateurs estiment qu'en faisant appel à des spécialistes des matières plutôt qu'à des généralistes pour enseigner la 7^e et la 8^e année, on améliorerait le rendement des élèves, mais on n'a pas étudié ce fait concrètement et on ne sait pas si l'amélioration observée dans le rendement se traduit dans les notes de leurs bulletins de 9^e année et les notes aux tests de mathématiques de 9^e année de l'OQRE ni aux tests de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario.
- L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et le Groupe d'étude sur les écoles efficaces, ainsi que les auteurs d'étude que nous avons consultés, ont conclu que la qualité des enseignants est le facteur le plus important du rendement de l'élève. Bien que le ministère et les conseils scolaires mettent actuellement en oeuvre un nouveau processus d'évaluation du rendement des enseignants, le ministère n'a pas adopté de moyens de suivre l'impact de la qualité des enseignants sur le rendement des élèves, comme l'ont fait d'autres territoires de compétence (par exemple, le Tennessee). Une étude canadienne récente intitulée « Teacher Quality in Canada » précise que le Canada n'a toujours pas utilisé de données pluriannuelles globales sur le rendement des élèves afin de mesurer l'influence des enseignants sur l'apprentissage ou les gains de rendement à valeur ajoutée. Même lorsque ces données sont disponibles, il n'existe pas de culture au sein du système d'éducation publique en reconnaissant la valeur potentielle.

Il est clair que les conseils scolaires et le ministère doivent examiner un grand nombre de questions s'ils veulent obtenir des améliorations sensibles du rendement des élèves. La coordination des efforts contribuera à l'économie de coûts. À cet égard, en juillet 2003, l'OQRE a lancé un programme de recherche externe demandant des propositions de rapports et d'analyses sur des sujets liés aux travaux de l'OQRE. Ce programme peut aussi comprendre des revues critiques de la documentation ayant des conséquences pour les politiques sur l'évaluation et l'amélioration de l'éducation.

Recommandation

Pour que les décisions concernant l'enseignement du curriculum reposent sur une information suffisante et fiable, et pour renforcer l'efficacité du processus de planification des améliorations, le ministère doit :

- **fixer des normes concernant la capacité des systèmes d'information relatifs aux élèves qu'utilisent les conseils scolaires et l'information qu'ils servent à enregistrer;**

- coordonner et soutenir la formation du personnel des écoles et des conseils dans la mise en oeuvre de processus efficaces de planification des améliorations;
- créer, soit par l'intermédiaire de l'OQRE, soit autrement, une fonction d'examen des processus de planification des améliorations des conseils scolaires et des écoles comprenant des examens sur place;
- coordonner et soutenir la recherche sur les questions clés d'enseignement du curriculum.

Réponse du ministère

La recherche, la gestion des données et les systèmes d'information soutiennent les processus efficaces de prise de décisions et de planification des améliorations.

Le ministère a formé des équipes de conseils scolaires à l'utilisation des données d'évaluation pour éclairer la planification des améliorations et il a organisé trois colloques régionaux sur « la prise de décisions orientée par les données pour l'amélioration des écoles ». Environ 2 000 administrateurs de conseils scolaires ont appris à utiliser des données de qualité pour améliorer leur prise de décisions.

Le ministère élabore des normes afin d'orienter les conseils scolaires dans leur gestion des données. Le ministère et l'OQRE collaborent aussi avec le Conseil ontarien des directeurs de l'éducation pour trouver des moyens économiques d'améliorer les processus de planification des améliorations des écoles. Nous continuerons à collaborer avec le secteur de l'éducation pour que les décisions concernant l'enseignement du curriculum soient fondées sur une information suffisante et fiable. De surcroît, le ministère s'engagera à continuer à soutenir la recherche, s'il dispose de ressources suffisantes.

ÉVALUATION DU PLAN ANNUEL D'ENSEIGNANT-GUIDE

Dans l'intention de créer des liens réels avec le travail et l'éducation supérieure, le ministère a inclus dans le curriculum un cours d'orientation professionnelle donnant droit à crédit et demandé aux conseils scolaires d'offrir des possibilités d'éducation alternative/ d'expérience de travail ainsi que d'offrir à leurs élèves le programme d'enseignant-guide et le plan d'éducation annuel (Annual Education Plan).

En septembre 1999, le ministère a commencé à exiger que les directeurs d'école offrent le programme d'enseignant-guide pour les élèves de la 7^e à la 11^e année et, s'ils le souhaitent, la 12^e année. En juillet 2001, le ministère a revu sa politique en encourageant, sans l'exiger, l'aide d'un enseignant-guide pour les élèves de 11^e et de

12^e année. Le plan d'éducation annuel a aussi été adopté par le ministère en 1999 pour les élèves de la 7^e à la 12^e année. Il devait les aider à assumer la responsabilité de leur éducation, à prendre des décisions judicieuses et à prévoir leur avenir avec l'aide de leurs parents, des enseignants-guides et des orienteurs.

Au palier élémentaire, les enseignants et les directeurs d'école trouvaient ces initiatives enrichissantes, car elles encourageaient les élèves à réfléchir à l'idée que ce qu'ils faisaient à l'école avait des conséquences pour leur avenir. Les enseignants et les directeurs d'école du secondaire sont généralement d'accord sur ce point, mais la plupart trouvaient que ces deux programmes n'étaient pas efficaces tels qu'ils étaient offerts pour les raisons suivantes :

- Les titulaires de classe ne pensaient pas avoir les connaissances nécessaires pour donner à leurs élèves des conseils quant à leur choix de carrière – ceci étant le rôle des orienteurs. De plus, étant donné les réalités des horaires d'une école secondaire type, il est impossible d'obtenir la continuité requise pour que les enseignants soient suffisamment bien informés sur leurs élèves pour être des enseignants-guides efficaces.
- Les directeurs d'école et les enseignants déclaraient que les élèves n'avaient aucun incitatif immédiat pour prendre le processus au sérieux. Ils nous ont dit que les élèves sont motivés par les notes. Comme ces programmes ne comportent pas de notes, les élèves ne leur accorderont pas beaucoup d'efforts.

La majorité des éducateurs au palier secondaire considéraient qu'il vaudrait mieux affecter à d'autres domaines les ressources consacrées à ces initiatives – par exemple, l'augmentation du nombre d'orienteurs – plutôt que d'essayer de remédier aux difficultés des deux programmes.

En dehors des préoccupations des éducateurs, nous avons remarqué ce qui suit :

- Le ministère n'a pas fixé d'objectifs mesurables au programme ni élaboré de méthodes permettant de surveiller son efficacité.
- Dans les écoles secondaires que nous avons visitées :
 - Les plans d'éducation annuels n'étaient pas évalués de façon critique par les enseignants-guides. Ainsi, les élèves peuvent tout simplement déclarer qu'ils ont l'intention de faire mieux en mathématiques sans fournir d'explications sur la façon dont ils y parviendront, autrement qu'en disant qu'ils travailleront plus ou étudieront plus.
 - Dans les plans d'éducation annuels que nous avons passés en revue, on ne demandait pas aux élèves de mentionner les études postsecondaires qu'ils envisageaient. Il n'y avait donc pas de lien entre le plan annuel d'éducation et les objectifs de carrière, et aucune raison de prévenir, par exemple, un élève de niveau C en mathématiques que pour la carrière à laquelle il se destine, il a besoin d'un B+.

-
- Il n'existe pas de processus officiel pour suivre les progrès par rapport aux objectifs notés dans le plan. Par exemple, si l'objectif d'un élève était d'améliorer ses notes en mathématiques, nous nous attendrions à voir des étapes fixées dans le plan, soit une tendance à améliorer ses notes de devoirs et aux examens intermédiaires et, s'il ne franchissait pas ces étapes, la preuve d'une conversation sur des mesures correctrices (par exemple, travail de rattrapage d'un type quelconque).

Recommandation

Pour s'assurer que l'on retire les avantages voulus du plan d'éducation annuel et du programme d'enseignants-guides, le ministère doit, en collaboration avec les conseils scolaires et les directeurs d'école, évaluer formellement la façon dont le programme répond aux besoins des élèves. Si l'évaluation est positive, il faudrait fixer des objectifs mesurables.

Réponse du ministère

Le plan d'éducation annuel et le programme d'enseignants-guides constituent un outil important pour aider les élèves à atteindre leurs objectifs d'éducation.

Une politique du ministère impose déjà aux directeurs d'école l'obligation de mener un sondage tous les trois ans auprès des élèves, parents, enseignants et membres de la collectivité pour déterminer l'efficacité du programme d'orientation professionnelle des écoles, ce qui inclut le plan d'éducation annuel et le programme d'enseignants-guides.

Le ministère passera en revue la mise en application du plan d'éducation annuel et du programme d'enseignants-guides dans les écoles de l'Ontario. Cet examen engagera la participation des intervenants clés dans le domaine de l'éducation, notamment celle des directeurs d'école.